

La newsletter du Pôle GD fait sa rentrée !



Des nouvelles du Pôle

- Notre campagne de communication "zéro pesticide"
- Une cartographie des techniques de gestion communales
- Nos formations 2016

Articles

- Le "zéro pesticide" au Grand-Duché de Luxembourg
- Effets de l'éco-pâturage sur les plantes invasives
- Agenda des événements espaces verts

Des nouvelles du Pôle GD ...

Notre campagne "zéro pesticides"

Petit rappel ...

Nous pouvons le constater tous les jours, il est très difficile de modifier nos comportements, particulièrement lorsque ceux-ci sont fortement ancrés dans nos habitudes.

Nous en avons encore la démonstration dans le cadre de la législation "zéro pesticide". Pour rendre le contexte favorable à l'adoption de comportements respectueux de la santé et de l'environnement, légiférer ne suffit pas : il faut aussi offrir des solutions alternatives, changer notre regard vis-à-vis des prétendues "mauvaises herbes"... ce qui passe par une bonne communication.



A la demande croissante de communes soucieuses de sensibiliser leurs citoyens au "zéro pesticide" dans les espaces publics et à ses conséquences, le Pôle GD a lancé, en juin dernier, une campagne de communication visant un changement d'attitude des usagers de l'espace public vis-à-vis de la perception de l'entretien des espaces communaux.

Présentée sur un ton décalé, cette campagne se décline sous forme de trois messages liés à l'objectif, portés par trois personnages :

- * **Flore**, qui prône la tolérance aux "plantes sauvageonnes" ;
- * **Lucas**, qui invite à enherber plutôt qu'à désherber ;
- * **Marc**, qui défend le désherbage alternatif.

Zoom sur ...

Gerpennes et le Parc des Morlères



Bonne lecture !



Chaque personnage a sa page Facebook, une affiche et des illustrations sous plusieurs formats. Tous renvoient le public vers [une page de notre site internet](#), dans la section consacrée aux particuliers, où le lecteur trouvera davantage d'informations sur la problématique des pesticides et l'intérêt d'une gestion alternative de l'espace public.

Comme nous vous le disions déjà dans notre précédente newsletter, **nous comptons sur vous pour diffuser cette campagne**, que ce soit dans votre entourage professionnel ou privé, afin de toucher un maximum de public !

Alors, n'hésitez pas :

- * diffusez la page web de la campagne,
- * ajoutez les personnages comme amis sur facebook et partagez leurs pages,
- * likez et partagez leurs posts,
- * ajoutez des commentaires, des photos, des exemples d'alternatives aux pesticides que vous avez vues dans un espace public ou que vous avez appliquées chez vous,
- * publiez nos affiches dans vos propres canaux de communications : bulletin communal, revue, site web, newsletter...
- * imprimez des affiches et exposez-les là où elles seront les plus visibles.

Notre **kit de diffusion** qui reprend tous les documents et informations utiles pour relayer la campagne est toujours téléchargeable via : www.gestiondifferentiee.be/campagneopesticide

Merci encore pour votre soutien !

Une cartographie des techniques de gestion communales

La GD progresse en Wallonie !

Il y a quelques mois, nous avons lancé auprès des communes wallonnes une enquête sur les pratiques communales en matière de gestion des espaces publics.

Grâce aux nombreuses réponses, nous avons pu établir une **cartographie wallonne des modes de gestion respectueux de l'environnement**. Cette carte nous permet également de recenser les communes wallonnes qui font des efforts pour améliorer leurs actions de gestion, dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'environnement et de la santé de leurs habitants.


En allant sur cette carte, vous pouvez découvrir les pratiques de gestion de la commune de votre choix ou découvrir les communes qui emploient le mode de gestion que vous avez sélectionné.

Vous êtes gestionnaire communal et vous souhaitez que le Pôle GD valorise vos actions ? Votre commune peut aussi apparaître sur cette carte ! Pour cela rien de plus simple : prenez quelques minutes pour répondre au [questionnaire sur cette page...](#)



Tour d'horizon du "zéro pesticide" en Wallonie

Cela fait maintenant plus d'un an que la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est entrée en vigueur. Depuis lors, quelques communes sont déjà parvenues au zéro pesticide et plusieurs sont en bonne voie. Petit tour d'horizon...



Eupen, Limbourg, Lasne, Chaudfontaine, Namur, Welkenraedt, Ittre, Baelen, Bièvre, Bütgenbach, Court-St-Etienne... Toutes ces communes ont abordé le tournant du zéro pesticide avec brio et n'utilisent plus de pesticide actuellement.

Pour y parvenir, ces communes ont dû changer leur manière de travailler et opter pour des techniques préventives (enherbement de leurs cimetières, prairies fleuries, plantations de plantes couvresols, prés de fauche...) et curatives (désherbeur mécanique et thermique). Une certaine tolérance et une bonne communication à destination des citoyens est également nécessaire.

D'autres communes sont également en bonne voie. On peut citer les communes de Fernelmont, Cerfontaine, Beauvechain, Villers-la-Ville, Dour, Dison, Gerpinnes, Trooz, Visé, Eghezée, Tintigny, Enghien, Légglise, Meix-devant-Virton, Saint-Léger, Châtelet, Nivelles, Marchin, Nassogne...

Les plus grandes villes comme Charleroi, Liège, Ath, Tournai ou encore La Louvière se sont également lancées dans cette nouvelle approche de gestion des espaces publics.

Pour plus d'informations :

* Thibaut Mottet : 0483/44.00.04 ou thibaut@gestiondifferenciee.be

* Laetitia Montante : 0483/14.02.62 ou laetitia@gestiondifferenciee.be

Nos formations 2016 : programme revu et corrigé !

Il y a du changement dans l'air pour notre cycle de formations 2016 ! Sachez-le, le Pôle se remet régulièrement en question dans un souci d'être toujours en adéquation avec son objectif. Suite aux commentaires que nous avons reçus lors de nos formations antérieures et face à l'évolution de la mise en place de la GD, nous avons adapté nos formations pour 2016 .

Un cycle réunissant l'essentiel de la GD

Notre cycle s'adressa principalement aux hommes de terrain et visera à leur apporter des solutions concrètes. Quatre thèmes primordiaux seront abordés : les arbres, le fleurissement, le désherbage et la communication. Démarrage en février, avec du renouvellement dans les formateurs.

Les formations sur demande

Les gestionnaires d'espaces verts ont chacun des besoins particuliers. Nous proposons d'organiser des formations en fonction de leurs demandes spécifiques, pour un minimum de huit participants. Quelques exemples de sujets : la GD pour les nuls, le fauchage tardif, la gestion des mares, les terrains de sport en zéro phyto, etc.

Les élus et décideurs ne seront pas en reste : nous concoctons à leur attention une nouvelle formule sur la conception raisonnée.

Rendez-vous très bientôt pour plus de détails.

Le "zéro pesticide" au Grand-Duché de Luxembourg

La Belgique n'est pas le seul pays à revoir sa législation sur l'utilisation des pesticides sur le domaine public. Le 23 décembre 2014, le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg publiait l'arrêté sur l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics à partir du 1er janvier 2016, transposant de la sorte la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009.

Les communes n'ont donc plus que quelques mois pour se mettre en règle !

Concrètement, cette interdiction concerne l'ensemble des espaces publics, c'est-à-dire les voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

L'arrêté fait également mention des espaces fréquentés par le grand public ou par des groupes vulnérables et pour lesquels "des mesures appropriées de gestion des risques" doivent être prises. De plus "l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à faible risque et des mesures de lutte biologique" devront être envisagées. Ces espaces incluent les parcs et les jardins publics, les terrains de sports et de loisirs, les terrains scolaires et les terrains de jeux pour enfants, ainsi que les espaces à proximité immédiate des établissements de soins ou scolaires, les surfaces de circulation publique incluant les assises routières, les accotements et les talus appartenant à l'Etat et aux communes.

À noter aussi qu'avec la nouvelle législation, il est désormais interdit de faire de la publicité sur les pesticides, sauf dans le cadre de publications destinées aux



utilisateurs professionnels !

Où en est le Grand-Duché du Luxembourg au niveau zéro pesticide ?

Lors d'une visite du Pôle GD dans quelques communes luxembourgeoises, il y a 2 ans, nous avons pu constater la volonté des gestionnaires de parvenir au zéro pesticide malgré l'absence d'une législation contraignante. Ces communes ont été encouragées dans cette démarche grâce à la campagne "... Sans Pesticides", une campagne zéro pesticide, mise en place en 2010 par plusieurs organisations environnementales, sous la coordination de l'Emweltberodung Lëtzebuerg (EBL) et avec l'aide de l'administration luxembourgeoise.

En octobre 2015, l'EBL, une asbl qui aide les communes à réduire l'usage des pesticides, **répertoriait sur une carte** 37 communes (en vert foncé sur la carte) sur 105 en zéro pesticide et 47 en cours de diminution (en vert moyen – dans le cadre d'une décision politique communal et en vert clair – absence de décision politique).

Au total, 84 communes grand-ducales sur 105 ont abandonné ou réduit l'utilisation de pesticides !



Tonte différenciée dans un parc de Bettembourg

En plus des mesures prises pour parvenir au zéro pesticide, certaines communes ont mis en place une différenciation des zones de tontes, développé des zones en gestion extensive (exemple du quartier Lallange à Esch-sur-Alzette) ou encore réalisé des plantations en gestion extensive (exemple des communes de Differdange et de Beckerich).

Au vu des délais accordés aux communes pour atteindre le zéro pesticide et du nombre de communes actuellement engagées dans la démarche, le Grand-Duché de Luxembourg pourrait bien devenir le premier pays européen en zéro pesticide sur le domaine public !



Effets de l'éco-pâturage sur les plantes invasives

Coralie Huberty, étudiante à La Reid

Marc Philippot, gestionnaire d'espaces naturels - info@paturage.be

Contexte

L'accès aux cours d'eau par le bétail est interdit en pâturage intensif¹, et il n'est nullement question de remettre en cause cette interdiction dans le texte ci-dessous. Mais cette même législation permet **"une dérogation à celle-ci pour les terres faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité"**.

C'est ce genre de pâturage que nous pratiquons dans la vallée de l'Aisne en coopération avec le DNF (Edwin DUFAYS & Roger CORNET), le Contrat de Rivière Ourthe (Pierre PIROTTE) et NATAGRIWAL (Serge ROUXHET), notamment pour lutter contre une plante invasive : la Balsamine de l'Himalaya. Toujours dans l'esprit de cette législation, voici les conditions dans lesquelles le pâturage est effectué :



1. Faible charge en bétail de l'ordre de 0.15 UGB/Ha.an
2. Pâturage avec des poneys primitifs de race Fjord :
 - * ne pataugent pas dans l'eau par temps chaud au contraire des bovins : pas de suspension des limons, ni de défécation dans l'eau ;
 - * un seul sabot large par pieds : pression au sol plus faible qu'avec des bovins ou des ovins : pas d'effondrement des berges ou des digues.

¹ MONITEUR BELGE du 31.10.2013 , 17 OCTOBRE 2013. — Arrêté du Gouvernement wallon organisant l'obligation de clôturer les terres pâturées situées en bordure des cours d'eau et modifiant diverses dispositions

Si la qualité de l'eau ne semble pas atteinte, il restait cependant à vérifier que le pâturage extensif n'était pas néfaste à la biodiversité des berges...

La méthodologie de cette étude est disponible sur http://www.paturage.be/paturage/biodiversite/biodiversite_berges.html.

Résultats

1. Le pâturage fait régresser la Balsamine de l'Himalaya

Pour les sites fortement infectés, lors de la première année de pâturage, il faut compléter le pâturage par un fauchage des balsamines avant leurs mises en graines (juillet-août). Ensuite, les plantes invasives et envahissantes régressent sous l'action du pâturage extensif, sans pour autant les faire disparaître... Tout relâchement du pâturage va donc conduire à une recolonisation rapide du site à partir de ces quelques individus disséminés. Des signes de reprise de terrain par la Balsamine ont été constatés après une seule année d'abandon. Il est donc essentiel de maintenir la gestion par pâturage dans le temps.

2. Le pâturage très extensif n'est pas néfaste aux espèces rares, que du contraire

Les sites pâturés extensivement accueillent de nombreuses espèces rares dont les quelques espèces rares observées sur les sites non pâturés. Dans notre étude, le pâturage à très faible charge n'a jamais conduit à la disparition d'espèces rares.

3. Le pâturage très extensif améliore fortement la biodiversité des berges

Le pâturage extensif à très faible charge est fortement corrélé à la biodiversité des berges (85%). Les principales sources de cet apport de biodiversité par le pâturage sont :

- * la régression des plantes dominantes,
- * l'abaissement de la hauteur de la végétation,
- * la limitation d'accumulation de litière (vieux foin sur pied) au sol,
- * la création de mosaïques d'habitats découlant de l'hétérogénéité de la hauteur



de la végétation.

4. L'abandon, le pâturage intensif, le nourrissage et la plantation d'épicéas dégradent les berges

L'**abandon** est certainement ce qui dégrade le plus la biodiversité des berges : il conduit à l'installation massive de plantes dominantes (Reine des prés, Orties) et invasives (Balsamine de l'Himalaya). L'été, les ruisseaux et petites rivières sont noyées sous la végétation qui forme un tunnel opaque au-dessus de l'eau. Cette inaccessibilité de l'eau semble néfaste au Cincle plongeur et au Martin pêcheur. La Balsamine ayant un faible enracinement, il y a probablement un risque d'érosion des berges lors des crues et de colmatage du fond du cours d'eau avec les limons.



Invasion de balsamine après abandon

Le **pâturage intensif** détruit complètement le profil des berges. La crête de la berge s'effondre complètement sous le piétinement des bovins. La transition terre-eau se fait alors en pente douce, avec augmentation progressive de l'humidité à l'approche du cours d'eau (écotone peu marqué). Dans le cas de berges intactes, la crête de la berge permet une transition brusque terre-eau (écotone très marqué) qui serait apparemment favorable à la biodiversité des berges. En effet, même après abandon du pâturage intensif, la flore ne se diversifie que peu. Contrairement à l'abandon, il s'agit ici d'une destruction durable des berges qui ne pourront réacquies leur profil originel qu'après des décennies d'érosion naturelle du lit mineur du cours d'eau...

Si ce pâturage intensif se fait avec **nourrissage** des animaux, le sol s'enrichit fortement en nitrate. L'Ortie s'installe massivement et forme une dynamique d'envahissement en association avec la Balsamine de l'Himalaya. Il faudra plusieurs années (4 à 6 ans ?, essai en cours) de pâturage extensif pour appauvrir la fertilité du sol... Nous conseillons également dans ce cas de faire des fauchages réguliers

pour avoir une bonne pénétration des animaux dans ces massifs.

La **plantation d'épicéas** modifie également le profil des berges : l'eau vient éroder les berges sous les racines traçantes des conifères. Ainsi, une partie de la berge se retrouve en surplomb et s'assèche. Avant la coupe, la biodiversité au sol est nulle (tapis d'aiguilles mortes au sol sans végétation). Après la coupe et évacuation des rémanents, la strate herbacée s'installe lentement, mais il est capital de démarrer le pâturage extensif dans l'année qui suit la coupe pour éviter l'installation des plantes dominantes. Dans ce cas une flore diversifiée s'installera peu à peu. La mise en surplomb de portion de berges ne semble pas nuire à l'installation de la biodiversité, tout au plus nous y avons remarqué l'installation de



Erosion des berges sous les racines d'épicéas

plantes de sols moins humides comme la Myrtille ou la Callune. Le profil originel devrait progressivement se restaurer avec le pourrissement des souches qui maintiennent ces surplombs.

Le **pâturage extensif avec une charge inadaptée** (supérieure à 0.4UGB/Ha.an) épargne la flore, mais reste dommageable pour la faune. Une charge inadaptée va également conduire à un effondrement localisé des berges aux points de traversée du cours d'eau par les poneys. Par contre, les digues des mares et étangs semblent parfaitement supporter de telles charges. Pour éviter ces problèmes, il faut impérativement travailler à très faible charge (de l'ordre de 0.15UGB/Ha.an) : c'est ce mode de gestion qui a donné les meilleurs résultats dans notre étude.

5. Lignes directrices d'une gestion optimale des berges

Idéalement, la gestion ne devrait pas se limiter aux berges, mais être étendue à tout le lit majeur du cours d'eau (voire aux bas de pentes de la vallée) afin d'avoir une largeur suffisante (minimum 100m) de part et d'autre du cours d'eau ou du plan d'eau pour y envisager une gestion par pâturage extensif.



Ce pâturage extensif doit être réalisé aux conditions suivantes :

- * Pâturage avec des poneys ou chevaux primitifs (ex : Fjord, Camargue) et exclure les bovins qui iront patauger dans l'eau par temps chaud...
- * Laisser libre accès pour les animaux aux berges, aux îlots ; laisser la possibilité aux animaux de traverser le cours d'eau tout au long de son parcours sur le site.
- * Les animaux doivent être habitués à pâturer ce genre de milieu (ou alors prendre des animaux très jeunes qui s'adapteront plus rapidement), sinon il y aura de gros soucis de circulations des animaux sur le site (surpâturage des zones sèches, pas de traversée de la rivière, pas de pénétration en zone marécageuse...).
- * Travailler à très faible charge (0.15UGB/Ha.an).
- * Pas de nourrissage des animaux.
- * Le pâturage doit être maintenu au fil des ans, des signes de dégradation apparaissent déjà après un an d'abandon.
- * Le pâturage doit être réparti sur une majeure partie de l'année (peu d'animaux sur plusieurs mois) de manière à maintenir au fil des saisons une hétérogénéité dans la hauteur de la végétation (mosaïque de végétation basse et haute).
- * Suivre l'évolution du site avec la méthode de l'indice de qualité d'habitat (IQH), ainsi que la prise de photos d'années en années de milieux typiques, afin d'éventuellement adapter le mode de pâturage à l'évolution du site.

NB : Dans le cas de mise à blanc : démarrer le pâturage endéans l'année de la coupe.

NDLR : Pour l'info en images, regardez notre reportage sur les anciennes techniques (à 5'37") : <https://www.youtube.com/watch?v=81cznarHNMo#t=337>

Agenda des évènements espaces verts

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements "espaces verts" proposés aux professionnels. Cliquez sur le lien en **bleu** pour accéder à toutes les infos.

- * le 29 septembre, Eupen : **Journée d'échange bilingue (FR-DE) sur la GD et les alternatives aux pesticides.**
- * le 25 septembre, Namur : Dans le cadre des "Midis de l'ErE", l'asbl Empreintes-CRIE de Namur vous invite à échanger sur la thématique : **"Les espaces naturels publics, un point de départ pour des animations de sensibilisation à l'environnement ?"**
- * le 1^{er} octobre, Bruxelles : **Journée TechniGreen.info**, avec conférences, expositions et démonstrations
- * le 8 octobre, Tournai/Lesdain : **Journée "Espaces Verts Vegetabilis"**, 1^{ère} rencontre destinée aux responsables espaces verts, aux entrepreneurs de jardins et aux paysagistes travaillant pour les communes.
- * Il est toujours possible d'inscrire une activité (promenade, réhabilitation...) à l'action **"Semaine des sentiers"** portée par l'asbl Sentiers.be. Cette action a pour objectif de mettre en valeur les habitants et communes qui agissent concrètement pour protéger et valoriser notre remarquable patrimoine de chemins et sentiers publics.



Zoom sur ...

... La gestion des espaces verts au Parc des Morlères, tout un art !

Située dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la commune de Gerpennes (12.250 habitants) s'est lancée depuis plusieurs années dans une gestion plus respectueuse de ses espaces verts afin d'atteindre le "zéro pesticide", objectif fixé par la Région wallonne pour le 1er juin 2019.

Actuellement, la plupart des pesticides utilisés par la commune servent uniquement à l'entretien des cimetières, zones sensibles en termes de tolérance à la mauvaise herbe. Les autres espaces publics sont transformés en prés fleuris, prairie de fauche ou autres aménagements limitant l'utilisation de pesticides. Ces aménagements contribuent à leur manière à favoriser la biodiversité et à embellir la commune et ses alentours.

Afin d'en savoir plus sur les pratiques mises en place par la commune, nous sommes allés à la rencontre de Michel Brohet, éco-conseiller et responsable des espaces verts pour la commune de Gerpennes. Celui-ci nous avait donné rendez-vous au Parc des Morlères.

Ce parc étant un très bon exemple d'une gestion différenciée, il nous a semblé opportun de consacrer un article sur cet endroit qui combine parfaitement promenade et respect de l'environnement.

Historique du parc

Situé à Loverval et jouxtant le bois du Fromont, le parc a vu le jour en 1970 en même temps que le quartier résidentiel se trouvant à proximité. Au départ, le

parc était entretenu par 2 ouvriers et des plantes horticoles y avaient été plantées. Mais, au fil du temps, les plantes horticoles ont eu du mal à rivaliser avec les semis forestiers et le parc a été laissé à l'abandon, faute de personnel pour l'entretenir.

C'est il y a deux ans qu'il a été repris en main par la commune et géré de manière plus écologique, en adoptant les principes de la gestion différenciée. En effet, ce parc convenait parfaitement à ce type de gestion car il comprenait différents revêtements, des zones sèches et humides, des surfaces couvertes et exposées... Tout était donc réuni pour permettre à la faune et la flore de se développer. Bien sûr, des plantes sauvages ont fait leur apparition mais, étant donné l'historique du parc, les citoyens ont accepté cette végétation spontanée, heureux que cet endroit reprenne vie.

Qu'est ce qui fait la particularité de ce parc ?

Le parc des Morlères diffère d'autres parcs par sa structure et sa diversité dans le type de revêtements et les fréquences d'entretien.

D'une manière générale, il peut être divisé en trois milieux :

* Un milieu fortement minéralisé où la végétation reprend petit à petit ses droits. En effet, de nombreuses herbes apparaissent entre les pavés, témoignant d'un abandon des pesticides ;



* Un milieu où la végétation est plus abondante. Prés fleuris et prairies de fauche sont de plus en plus fréquents et une zone de détente a été créée pour permettre aux citoyens de profiter de cet endroit ;

* Un milieu "humide" qui a été consacré en outre à la création d'une mare. Celle-ci fut creusée par sept adolescents dans le cadre



du projet "Eté solidaire". Ils étaient accompagnés de Michel Brohet et d'un membre du plan de cohésion sociale. Cette mare, d'une profondeur d'environ 60 centimètres, devrait favoriser la biodiversité. Auparavant, ces sept ados avaient contribué à la remise sur pied d'un sentier pédagogique en rafraichissant les barrières et les panneaux didactiques. Ce sentier a été inauguré début septembre par le centre culturel de Gerpennes.

Un parc comptant une multitude d'espaces

Au delà de ces trois zones, la Commune de Gerpennes a divisé le parc en 13 espaces, chacun avec sa propre méthode de gestion. Afin d'informer les citoyens, des panneaux didactiques ont été placés tout au long du parcours.

* Une place minéralisée

Cette place est le lieu le plus "entretenu" du parc. L'entretien se fait à l'aide d'une brosse mécanique ou d'une débroussailleuse (2X/an).

* Des massifs arborés

Afin de limiter l'entretien, les haies sont taillées de manière collective et les vides laissés par les plantes horticoles sont comblés par des plantes indigènes (aubépines, bourdaines, cornouillers...).



* Un espace enherbé

Ce mini-pré va devenir un pré de plantes indigènes mellifères (bleuets), qui sera géré par une fauche annuelle. Cette espace comporte également un pommier dont les fruits seront mis à disposition de la population.

* Des plantations à la Place Brimant

Ces différents espaces ronds seront regarnis avec des arbres mieux adaptés à la surface disponible et les zones colonisées par des orchidées sont préservées en effectuant une seule fauche par an.

* Un sous-bois forestier

Cette surface est débroussaillée une fois par an pour éviter la fortification des semis d'arbres indigènes et y acclimater d'autres espèces telles que la ficaine et/ou la violette.

* Une aire de pique-nique

Cette parcelle est tondue en début de saison (mai) pour permettre aux citoyens de profiter de l'espace.



* L'extension du sentier

La commune a décidé de laisser pousser l'herbe sur une partie du sentier afin d'enherber la zone. L'entretien se limitera à une tonte par an, l'endroit n'étant pas propice à la croissance des plantes.

* Un pré de fauche tardive

La particularité de cette parcelle est qu'elle compte beaucoup d'orchidées. Par conséquent, pour ne pas compromettre l'installation de ces orchidées, l'espace est fauché une fois/an (vers la mi-octobre).

* Des prés fleuris

Ces prés fleuris sont fauchés 2X/an.

* Une zone empierrée

Le long du sentier une zone empierrée a été aménagée afin de favoriser la biodiversité du lieu. Une spirale à insectes sera également installée prochainement pour accueillir toute une série d'insectes.

* Une zone humide

La zone humide comporte également des prairies fleuries dont l'arrière a été fauché car il était envahi de rumex. Des plantes couvre-sols seront plantées

à la place comme des fraisiers ou des fusains. C'est dans cet endroit que la mare a été creusée.

* Un pré humide

Ce pré est fauché une fois/an.

* Des bordures

Ce sont des zones tondues près des pelouses pour dégager le sentier.

Une communication bien huilée et une gestion informatisée efficace

Nous pouvons également préciser que la commune de Gerpennes a mis en place plusieurs canaux de communication pour sensibiliser les citoyens à cette nouvelle gestion des espaces verts communaux :

* Panneaux didactiques dans le parc,

* Articles dans le bulletin communal : la commune essaie d'inciter les citoyens à gérer leur jardin de manière écologique en leur proposant différentes techniques de gestion différenciée,

* Information sur le site internet de la commune.



La commune de Gerpennes se sert également du système informatique "ATAL II" pour inventorier tous ses espaces publics, planifier les tâches à réaliser et classer ses espaces publics.

Outre leur utilité pour la faune, les hôtels à insectes sont aussi un bon outil de sensibilisation.

L'Actu Pôle GD **Pôle wallon de Gestion Différenciée**

Mundo-N
Rue Nanon, 98
5000 Namur

www.gestiondifferenciee.be

Chargés de missions - Facilitateurs "zéro pesticide"

frederic@gestiondifferenciee.be - 0470 99 03 19

valerie@gestiondifferenciee.be - 0470 99 03 20

laetitia@gestiondifferenciee.be - 0483 14 02 62

thibaut@gestiondifferenciee.be - 0483 44 00 94

Chargées de communication - organisation de formation - ...

anne-laure@gestiondifferenciee.be - 0470 40 31 91

anne@gestiondifferenciee.be - 081 390 619

septembre 2015



Avec le soutien de



Wallonie



Le pôle de gestion différenciée

www.gestiondifferenciee.be

10



Le pôle de gestion différenciée

www.gestiondifferenciee.be